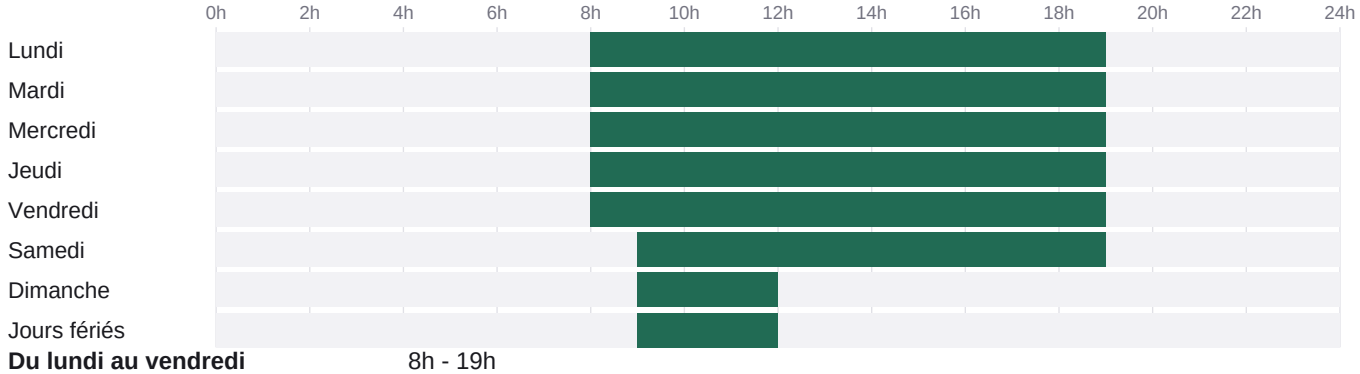
# Horaires des travaux bruyants à Illkirch-Graffenstaden

67400 · Bas-Rhin (67) · 27 872 habitants

## Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Arrêté réglementant la lutte contre le bruit dans la commune d'Illkirch-Graffenstaden, signé le 25 août 2023 (article 5). Vérifié sur le texte officiel le 10/11/2026.




| | |
|---|---|
| **Du lundi au vendredi** | 8h - 19h |
| **Samedi** | 9h - 19h |
| **Dimanche et jours fériés** | 9h - 12h |

**Le texte dit :**

> « Lors de travaux de bricolage ou de jardinage, les appareils susceptibles de causer une gêne au voisinage du fait de leur intensité sonore, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, ponceuses et scies électriques, peuvent être utilisés aux heures suivantes : - Du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures ; - Le samedi de 9 heures à 19 heures ; - Les dimanches et jours fériés de 9 heures à 12 heures. »

Texte officiel : https://www.illkirch.eu/wp-content/uploads/2025/04/20230825_Arrete-bruit.pdf

## Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Arrêté municipal : Arrêté réglementant la lutte contre le bruit dans la commune d'Illkirch-Graffenstaden, signé le 25 août 2023 (article 11). Vérifié sur le texte officiel le 10/11/2026.




| | |
|---|---|
| **Du lundi au samedi** | 7h - 20h |
| **Dimanche et jours fériés** | Interdit toute la journée |

**Le texte dit :**

> « Les travaux bruyants liés à des chantiers publics ou privés sont interdits de 20 heures à 7 heures du lundi au samedi, et toute la journée les dimanches et jours fériés. »

Texte officiel : https://www.illkirch.eu/wp-content/uploads/2025/04/20230825_Arrete-bruit.pdf

**À retenir**

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.